



Demander à l'huissier de le remboursement des intérêts

Par **Fleur101220**, le **18/02/2019** à **21:44**

Bonjour,

Je demande qu'on me renseigne. J'ai été condamné par le tribunal à régler ma dette de 4.000 € à la banque et je voudrais savoir si je peux lui demander la remise des intérêts que j'ai réglé. Cela fait 4 ans que je paye, alors suis je en droit de lui demander ? Ne va-t'il pas me rire au nez ?

Merci de me renseigner si possible.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/02/2019** à **06:53**

Bonjour,

S'il s'agit des intérêts bancaires prévus pour cet emprunt, non, les intérêts ne se remboursent pas, ils sont dus.

Par **morobar**, le **19/02/2019** à **08:18**

Bonjour,

Non seulement vous devez les intérêts à la banque, mais le taux a changé, plus onéreux depuis la condamnation (de 0.86% actuellement).